



AGENTS DE LA DDFIP 83, M. ROBERT L'A DIT : LES DELAIS NE SONT PAS EVIDENTS A TENIR !!!

Lors du CTL reconvoqué le 08 Avril 2015, les organisations ont demandé au Président, M. ROBERT, ce qu'il en était des documents préparatoires complémentaires qu'il s'était engagé à fournir en amont de la tenue de cette instance. La réponse est édifiante : **LES DELAIS NE SONT PAS EVIDENTS A TENIR !!** Ceci pourra donc dorénavant servir de jurisprudence à tous les agents, adjoints, chefs de service, qui croulent sous le travail et sont dans l'incapacité de respecter les délais imposés.

Ainsi, faute de temps, aucun renseignement complémentaire concernant la gestion unifiée des équipes de renfort (mode de sélection du « vivier », nombre de personnes sélectionnées...) ne nous a été communiqué, malgré l'engagement de la Direction. Comme quoi, les promesses...

Concernant les ponts naturels, la Direction maintient sa décision de retenir les journées du 15 mai (ascension) et du 13 juillet, dates pour lesquelles les services resteront obligatoirement fermés au public et aux agents. Ces jours seront imputés sur des droits à congés, ARTT ou récupération d'horaires variables du personnel.

Et, point culminant de ce « dialogue », une fiche concernant les horaires d'ouverture au public, expliquant les périodes d'échéances dites « de quarantaine » (que vous trouverez en pièce jointe) nous a été adressée. Toutes les structures seront impactées, mais à des dates ou périodes différentes.

La fiche exclue toute information du public sur les modifications des horaires d'ouverture en période d'échéance.

Le dernier paragraphe a appelé toute notre attention : « L'impact (d'une amplitude d'ouverture au public pendant les périodes de charges) devrait être faible en terme de concentration de la réception et du ressenti des usagers...du fait que l'offre d'ouverture étant supérieure, elle ne peut qu'être appréciée du public »

Donc, en conclusion, la Direction admet que la diminution de l'offre d'ouverture sera très peu appréciée du public....CQFD.

Public qui, toujours d'après la direction, se déplace sans se renseigner ! Les usagers apprécieront.

Des pétitions signées massivement par la plupart des grands sites et certaines trésoreries ont été remises au Directeur. Les agents signataires lui demandaient de surseoir à toute décision et d'entamer une consultation site par site.

A ce stade, et devant le refus du Directeur de changer quoi que ce soit, l'ensemble des OS présentes ont décidé de ne pas perdre de temps dans des discussions stériles et ont quitté la séance.

Dans une lettre ouverte à nos ministres, nos fédérations ont indiqué la définition du dialogue social :

« le dialogue social se mène à plusieurs, autrement dit, s'agissant de nos ministères, entre les représentants des personnels et les pouvoirs publics (Ministres et responsables administratifs). Par nature, le dialogue social doit permettre d'échanger les différents points de vue, et ce dans de bonnes conditions, afin de trouver un accord ou à tout le moins de permettre aux désaccords de s'exprimer en vue d'améliorer la situation des missions et des agents. Voici ce que le dialogue social doit être sur le plan théorique »

Sur le plan pratique, il serait bon que notre Direction fasse sienne cette définition !